

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Arrêté du 7 février 2012 portant nomination d'un membre du conseil départemental des Hautes-Pyrénées au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Midi-Pyrénées

NOR : ETSS1230056A

La ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3 ;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 portant nomination des membres des conseils départementaux de la Haute-Garonne, du Tarn, de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, des Hautes-Pyrénées, du Lot et de Tarn-et-Garonne au sein du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Midi-Pyrénées,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé, sur désignation du MEDEF, membre titulaire du conseil départemental des Hautes-Pyrénées auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Midi-Pyrénées : M. FRAISSE Gérard, en remplacement de M. MARCUSSE Alain.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 7 février 2012.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur
de la sécurité sociale par intérim,
J.-L. REY